

## Affaire n°02-130918: Budget Principal de la Ville / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absent (s): 08

Procuration (s): 03

Total des votes: 19

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



## DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

#### COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

#### DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS: Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 25 adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>tot</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4" adjointe - Micheline ALAVIN 5" adjointe - Yves PLANTE 65th adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7th adjointe - Jean Benoit ROBERT 8th adjoint -Victorin LEGER conseiller municipal - André municipal René GONTHIER conseiller HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VTTRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE municipale - Aliette ROLLAND conseillère conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S): Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S): Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1" adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3" adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4" adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Date de télétransmission : 18/09/2018 Date de réception préfecture : 18/09/2018

### Affaire n° 02-130918:

# Budget Principal de la Ville / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, voté le 14 juin 2018, a constaté un résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2017 égal à 2 240 381,97 euros.

Ce résultat de fonctionnement ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2018.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement, le solde cumulé d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une inscription en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de - 636 445 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement 2017, reporté sur le budget 2018 s'élève à 382 193,60 €. Compte tenu de ces restes à réaliser, la section d'investissement présente donc un besoin de financement d'un montant cumulé de 254 251,40 €.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 9017 selon le tableau d'affectation suivant :

Affectation du résultat constaté au CA 2017  Résultat de fonctionnement 2017 à affecter		Montants en €  2 240 381,97
Affectation	proposée :	
•	Affectation en recette en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement	254 251,40
•	Affectation du solde en section de fonctionnement (inscription au compte 002	1 986 130,57

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à <u>LA MAJORITÉ DES MEMBRES</u> <u>PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS</u>, 2 élus absents au moment du vote (ALAVIN Micheline 5<sup>ème</sup> adjointe - HOAREAU René conseiller municipale):

- AFFECTE un montant de 254 251,40 € en recette de la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- AFFECTE le solde, soit 1 986 130,57 € en recette de fonctionnement, au compte 002, pour un montant de 1 986 130,57 euros.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20180913-DCM02-130918-

Date de télétransmission : 18/09/2018 Date de réception préfecture : 18/09/2018